

BUREAU COMMUNAUTAIRE **JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

COMPTE RENDU

1 CONTRAT TERRITOIRES D'INDUSTRIE - VENDÉE CENTRE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La démarche « Territoires d'industrie » a été lancée lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Le territoire « Vendée Centre » composé de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon, des communautés de communes Vie et Boulogne et Pays des Achards a été identifié « Territoires d'industrie » à cette occasion.

Un projet de Territoires d'Industrie a été co-construit par les acteurs publics et les chefs d'entreprises industrielles. Ce projet s'appuie sur le potentiel industriel de notre territoire et s'attache à anticiper les mutations à venir. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant. Ce projet se concrétise par la signature d'un contrat Territoire d'Industrie entre l'Etat, la Région, BPI France et la Banque des territoires.

Le contrat s'articule autour de 3 enjeux majeurs et les 4 ambitions suivantes :

- Renforcer l'attractivité de l'entreprise
- Développer la mobilité, les transports et les tiers lieux
- Renforcer la formation et la gestion des compétences
- Encourager la mutation des espaces économiques aux contraintes et enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Il est proposé au Bureau d'approuver ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DES CLOUZEUX - APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La Roche-sur-Yon Agglomération a engagé une procédure de révision allégée du PLU de la commune déléguée des Clouzeaux en vue de permettre l'implantation d'un pôle de santé au sein du bourg, rue de la Grenouillère, et d'un programme de logements locatifs aidés.

Cette procédure d'évolution du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'un site aujourd'hui classé en zone Nhl et nécessitant une modification de zonage en Ub, ainsi que l'introduction d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Après avoir tiré le bilan de la concertation, arrêté le projet et organisé une enquête publique, le Bureau est aujourd'hui appelé à approuver le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée des Clouzeaux.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3 RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA FERRIÈRE - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La commune de La Ferrière souhaite adapter son PLU dans l'optique de permettre l'installation d'une unité de production de biomasse sur un ancien site d'exploitation agricole, classé en zone agricole (A), n'ayant pas vocation à être repris. L'implantation de ce projet économique en milieu rural nécessite un zonage spécifique dédié aux activités économiques situées en zone agricole (Ac).

La Roche-sur-Yon Agglomération a donc engagé une procédure de révision allégée du PLU de La Ferrière pour adapter le zonage et permettre l'installation de l'entreprise.

Ce projet étant situé sur les communes de La Ferrière et de La Merlatière, la procédure de révision allégée est menée conjointement par les deux intercommunalités concernées.

Le Bureau communautaire est appelé à tirer le bilan de la concertation menée et arrêter le projet de révision allégée du PLU de La Ferrière.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1-9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud

La commune de Dompierre-sur-Yon souhaite adapter le règlement de son PLU, et plus particulièrement dans la zone économique Le Jardin d'Affaires où un projet de ferme permacole se développe. Ainsi, il convient dans ce secteur de permettre le développement de l'activité de maraîchage ainsi que toutes constructions liées et nécessaires à cette activité, dont les serres de production, les hangars de stockage, les locaux de vente directe, de transformation et autres équipements agricoles, à condition que l'activité de maraîchage soit elle-même présente dans la zone.

L'implantation et le développement de ce projet en milieu économique nécessite un ajustement du règlement écrit de la zone 1AU existant, et plus particulièrement dans un nouveau sous-secteur 1AUec créé spécifiquement.

La commune de Dompierre-sur-Yon a donc engagé une procédure de modification simplifiée du PLU pour adapter les règlements écrits et graphiques, afin d'assurer la réalisation et la pérennité de ce projet.

Le Bureau communautaire est appelé à tirer le bilan de la concertation et approuver le projet de modification simplifiée du PLU de Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DES TERRES NOIRES

Rapporteur : Madame Angélique Pasquereau

Il est proposé au Bureau d'approuver les termes d'une convention entre La Roche-sur-Agglomération et l'institut médico-éducatif des Terres Noires concernant un échange avec les enfants de l'institut et ceux du multi-accueil RAMON autour d'un projet inclusion " Nature et médiation animale".

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ